

**Initiative populaire fédérale:
"Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"**

Prise de position de Hans Grunder, Conseiller national

(Le discours prononcé fait foi)

Il y a en Suisse environ 26 000 entreprises de l'hôtellerie-restauration. 81% font partie de la restauration et 19% de l'hôtellerie. Il s'agit pour la majorité des petites entreprises, jusqu'à 9 employés, qui sont gérées en principe comme des entreprises individuelles. Au total, l'hôtellerie-restauration fait aussi partie des plus grands employeurs de Suisse, avec un fort engagement pour la nouvelle génération (4000 nouvelles fins d'apprentissage par année). La branche est de plus caractérisée par des frais de personnel particulièrement élevés, à peu près 48% du chiffre d'affaires doivent être consacrés à cet effet, 27 autres pourcents du chiffre d'affaires passe dans l'acquisition de marchandises. Ce sont là des conditions générales spécifiques à la branche, qui ne peuvent pas être modifiées par le restaurateur.

Or, l'hôtellerie-restauration est soumise à des conditions cadres au sens du droit fiscal qui la désavantagent gravement par rapport à ses concurrents directs : un repas pris dans un restaurant est taxé au taux de TVA normal, tandis que les produits alimentaires prêts à la consommation dans les Take-Aways ou le commerce de détail ne sont soumis qu'au taux réduit. Cela veut dire concrètement que le café pris dans un restaurant est taxé à raison de 8%, alors que dans les Take-Away ou le commerce de détail à 2,5% seulement. Cette inégalité de traitement se base sur l'acception obsolète qu'aller au restaurant représente une "sortie de luxe". Le fait que 53% des repas au restaurant sont pris à midi prouve le contraire, ou faut-il comprendre par là que la plupart des Suisses ont soudain succombé à la tentation du luxe?

Face à cette situation, il est absolument injuste de soumettre les repas au restaurant au taux normal. Premièrement, une branche entière (la restauration) se trouve désavantagée par l'État face à ses concurrents directs (commerces de Take-Away, commerce de détail ayant des produits prêts à la consommation). Deuxièmement, les personnes actives en Suisse, qui n'ont pas la possibilité de se nourrir à un prix réduit (à la cantine, à leur domicile, etc.), sont soumises à une charge de TVA trois fois plus élevée.

C'est inadmissible. Nous exigeons des chances égales pour tous les fournisseurs! Nous ne voulons pas de privilèges ou de subventions pour l'hôtellerie-restauration, mais l'abolition des injustices existantes. Les différences de taux ne sont simplement plus actuelles au vu du changement des habitudes de vie. Notre objectif est que les mets prêts à la consommation et les boissons sans alcool soient taxés de manière égale, indépendamment de l'endroit de leur consommation ou de leur canal de vente. Des conditions égales doivent régner pour tous les fournisseurs, on ne peut porter préjudice à une branche et à ses clients.

Aujourd'hui, avec le dépôt des signatures, nous avons atteint un objectif intermédiaire important. Nous ne sommes toutefois pas encore au bout du chemin. En tant qu'entrepreneur, je demande donc à tous les commerçants de s'engager pour des conditions équitables et égales et aussi de continuer à soutenir l'initiative populaire de GastroSuisse de toutes leurs forces. Aujourd'hui, nous aidons l'hôtellerie-restauration, demain une autre branche dans un autre secteur aura des problèmes similaires. Aujourd'hui, montrons-nous solidaires avec l'hôtellerie-restauration!

Berne, le 21 septembre 2011